

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT  
LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), lequel vise la création d'une nouvelle zone de densité 01-26 afin de reconnaître et de permettre des hauteurs de bâtiment de 4 étages pour les immeubles institutionnels ayant front sur la rue Saint-Hubert entre les rues Émile-Journault et de Louvain – Dossier 1249570018

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption, à sa séance ordinaire du 11 novembre 2024, d'un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 27 novembre 2024, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

**Résumé du projet de règlement**

Le projet de règlement vise à permettre une volumétrie de quatre étages sur le site du collège Ahuntsic. Plus précisément, le projet prévoit la division du secteur 01-09 pour y créer le secteur 01-26 qui englobe la propriété du collège Ahuntsic et celle du centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Dominique-Savio.

Les paramètres de densité pour ce nouveau secteur sont :

- bâti de deux à quatre étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

**QU'**au cours de cette assemblée publique la mairesse de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

**QUE** ce projet de règlement de même que le résumé peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

**Fait** à Montréal, le 12 novembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert